

Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal  
Séance du 15 février 2024

DÉLIBÉRATION N° 001/2024	DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-2122-22 DU CGCT
--------------------------	-------------------------------------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre,

Le quinze février à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 9 février 2024.

**Etaient présents :**

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, M. Faës, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Desgranges, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

M. Soccoja (pouvoir à M. Vendé), M. Jéhan (pouvoir à M. Faës), Mme Leray (pouvoir à M. Audubert), M. Gellusseau (pouvoir à Mme Paquereau), M. Mabon (pouvoir à M. Brianceau), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Marion (pouvoir à M. Quénéa)

**Absents non excusés :**

Mme Guiu, Mme Coirier, adjoints

Mme Gallais, M. Le Forestier, conseillers municipaux

Loïc Chusseau a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

### **OBJET : DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-2122-22 DU CGCT :**

**Mme Agnès Bourgeais** donne lecture de l'exposé suivant :

Par délibération en date du 24 février 2022, le conseil municipal a délégué ses attributions au maire et à ses adjoints dans 27 domaines prévus par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Aux termes de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes objets. En outre le maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

C'est dans ces conditions qu'il vous est rendu compte ci-après des décisions intervenues depuis le dernier conseil et notamment des marchés passés et de leurs avenants.

**Le conseil municipal,**

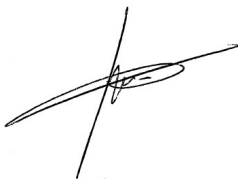
Vu les articles L 2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23\_2022 du 24 février 2022,

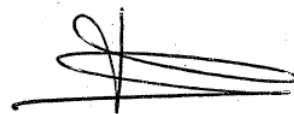
**Après en avoir délibéré,**

- prend acte des décisions prises par Mme la Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales mentionnées dans l'annexe ci-après.

Le secrétaire de séance,  
Loïc Chusseau



La maire,  
Agnès Bourgeais



## Conseil Municipal du 15 février 2024

### Informations : Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire vous transmet les informations suivantes :

Alinéa 3 - De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires:

Décision du 23/01/2024 n°001FIN2024 Souscription ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne. Montant : 3 000 000 euros. Durée du contrat de prêt : 365 jours.

Alinéa 4 - Délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget :

N° marché (signature du marché valant décision dès le 1er €)	Opérations	Lot numéro et intitulé	Titulaire	Objet	Montant € HT	Date Préfecture	Date de notification
2300801	Marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et reconstruction des tribunes, vestiaires et bar du stade Léo Lagrange à la Trocardière	lot unique	SET	Attribution	492 780,00 €	21/12/2023	22/12/2023
2202607 - AVT 3	Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux 2022	lot 7 : plâtrerie et faux plafond	AMH	Avenant 3 augmentation	1 732,00 €	22/12/2023	03/01/2024
2003009 - AVT 2	Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux 2020	lot 9 : peinture - nettoyage	CHAUMET	Avenant 2 diminution	-1 074,78 €	04/01/2024	04/01/2024
2107601 - AVT 2	Mission d'études préalables et de programmation pour la démolition et la reconstruction des tribunes, des locaux de convivialité et des vestiaires du stade Léo Lagrange à la Trocardière	lot unique	MP CONSEIL	Avenant 2 diminution	-1 080,00 €	non	22/12/2023

2303301	<b>Confection et portage de repas à domicile pour les besoins du CCAS de la Ville de Rezé</b>	lot unique	ESAT LES ATELIERS DU LANDAS	Attribution	2 265 624,00 €	28/12/2023	08/01/2024
2400101	<b>Contrat de services d'utilisation du progiciel MARCO en mode hébergé (SAAS)</b>	lot unique	AGYSOFT	Attribution	41 148,00 €	non	12/01/2024
2200201-17	<b>Mission de SPS pour les travaux de construction d'un multi-accueil sur le site de la Trocardière</b>	Marché subséquent	QUALICONSULT	Attribution	6 390,00 €	non	11/01/2024
2200701 - AVT 1	<b>Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée du groupe scolaire Salengro - 2021</b>	lot 1 : terrassement voirie	ATLANTIC ENVIRONNEMENT	Avenant 1 diminution	-675,00 €	11/01/2024	16/01/2024
2303601	<b>Fournitures de denrées alimentaires pour la Ville de Rezé</b>	lot 1 : viandes fraîches bio ou labellisé bœuf et veau conventionnel	JULES & MAX - ARCHAMBAUD	Attribution	mini/an : 85 000 maxi/an : 190 000	22/12/2023	22/12/2023
2303602	<b>Fournitures de denrées alimentaires pour la Ville de Rezé</b>	lot 2 : viande de porc, saucisse et jambon labellisé et charcuterie conventionnelle	CHARCUTERIE DANIEL GERARD	Attribution	mini/an : 40 000 maxi/an : 120 000	29/12/2023	04/01/2024
2303603	<b>Fournitures de denrées alimentaires pour la Ville de Rezé</b>	lot 3 : viande de porc bio	BIOPORC	Attribution	mini/an : 5 000 maxi/an : 30 000	22/12/2023	22/12/2023
2303604	<b>Fournitures de denrées alimentaires pour la Ville de Rezé</b>	lot 4 : épicerie	PRO A PRO SAS BLIN	Attribution	mini/an : 90 000 maxi/an : 180 000	22/12/2023	26/12/2023
2303605	<b>Fournitures de denrées alimentaires pour la Ville de Rezé</b>	lot 5 : épicerie bio	PRO A PRO SAS BLIN	Attribution	mini/an : 40 000 maxi/an : 120 000	22/12/2023	26/12/2023
2303606	<b>Fournitures de denrées alimentaires pour la Ville de Rezé</b>	lot 6 : produits déshydratés (purée à froid, fonds et sauces)	COLIN RHD	Attribution	mini/an : 10 000 maxi/an : 60 000	22/12/2023	22/12/2023
2303607	<b>Fournitures de denrées alimentaires pour la Ville de Rezé</b>	lot 7 : produits laitiers	POMONA PASSION FROID	Attribution	mini/an : 110 000 maxi/an : 210 000	22/12/2023	22/12/2023
2303608	<b>Fournitures de denrées alimentaires pour la Ville de Rezé</b>	lot 8 : produits laitiers bio (hors desserts)	POMONA PASSION FROID	Attribution	mini/an : 50 000 maxi/an : 200 000	22/12/2023	22/12/2023
2303609	<b>Fournitures de denrées alimentaires pour la Ville de Rezé</b>	lot 9 : desserts bio	PEARDA	Attribution	mini/an : 40 000 maxi/an : 100 000	29/12/2023	02/01/2024
2303610	<b>Fournitures de denrées alimentaires pour la Ville de Rezé</b>	lot 10 : poisson frais	CAP MAREE ATLANTIQUE	Attribution	mini/an : 55 000 maxi/an : 130 000	22/12/2023	22/12/2023

			VIVES EAUX	Attribution	mini/an : 55 000 maxi/an : 130 000	22/12/2023	22/12/2023
2303611	Fournitures de denrées alimentaires pour la Ville de Rezé	lot 11 : poisson surgelé	POMONA PASSION FROID	Attribution	mini/an : 10 000 maxi/an : 50 000	22/12/2023	22/12/2023
2303612	Fournitures de denrées alimentaires pour la Ville de Rezé	lot 12 : fruits et légumes 4ème et 5ème gamme (conventionnel)	TERRE AZUR PAYS DE LA LOIRE	Attribution	mini/an : 70 000 maxi/an : 120 000	22/12/2023	22/12/2023
2302601	Solution de paiement dématérialisé pour le stationnement sur voirie de la ville de Rezé	lot unique	PAYBYPHONE	Attribution	30200 € TTC sur 4 ans	non	18/01/2024
2301401	Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un multi-accueil à la Trocardière	lot unique	ATELIER GIET ARCHITECTURE	Attribution	forfait provisoire de rémunération : 421 808,45 € HT	29/01/2024	30/01/2024
2302502 - AVT 2	Fourniture de matériel et d'équipement de spectacle professionnel	lot 2 : microphone HF et enceinte amplifiée	B LIVE	Avenant 2 diminution	-10 610,76 €	non	31/01/2024
2303901	Mise en place d'un système de billetterie et de gestion de la relation client de La Soufflerie	lot unique	SUPERSONIKS	Attribution	36 250,00 €	non	01/02/2024

**Alinéa 5 - Décision de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :**

Convention de partenariat entre la Ville de Rezé et le collège Allende concernant la gestion des tables de Tennis de Table consentie à compter de la date de signature, pour une durée d'un an, reconductible tacitement dans la limite de 4 ans.

**Alinéa 11 – Délégation pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :**

De décembre 2023 à février 2024 :

Intervenants	N° dossier	Date	Montant
CVS	146342	29/12/2023	2 340,00 €
CVS	134847	12/01/2024	540,00 €
CVS	143388	16/01/2024	180,00 €
MRV	220064	22/01/2024	1 008,00 €
Parthema	23D000289	22/01/2024	660,00 €
MENARD-JULIENNE (avocate)	2024-01-005974	22/01/2024	1 680,00 €
Parthema	23D000177	30/01/2024	840,00 €

**Alinéa 17 – Délégation pour régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal :**

De décembre 2023 à février 2024:

Marque	Immatriculation	Date	Sinistre	Responsabilité
Peugeot 107	CS-014-RH	19/12/2023	Bris de vitre	0 %
Nissan Cabstar	FS-030-AY	31/12/2023	Vandalisme	0 %
Renault Trafic	CZ-646-SR	08/01/2024	Bris de vitre	0 %
John Deere	283 AMJ 44	31/01/2024	Choc	0%